



XAVIER BERTRAND
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI ET DE LA SANTE

VALERIE PECRESSE
MINISTRE DU BUDGET, DES
COMPTES PUBLICS ET DE LA
REFORME DE L'ÉTAT
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT

FRANCOIS SAUVADET
MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 novembre 2011
N°80/58

MESURES ONDAM 2012 SUR LES INDEMNITES JOURNALIERES (IJ)

Le projet de loi de financement initial de la sécurité sociale pour 2012 prévoyait de modifier le taux de remplacement des indemnités journalières (IJ), permettant ainsi une moindre dépense de 220 millions d'euros. En effet, les indemnités journalières maladie, qui représentent 6,6 milliards d'euros progressent à un rythme élevé et difficilement justifiable (+3,9% en 2010, après +5,1% en 2009).

À la demande de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le Gouvernement a étudié des mesures alternatives permettant une économie équivalente. En accord avec les parlementaires, Xavier BERTRAND, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Valérie PECRESSE, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement, et François SAUVADET, ministre de la Fonction publique, proposent :

- l'instauration d'un quatrième jour de délai de carence dans le secteur privé. Cette mesure réglementaire, qui représente une économie de 200 millions d'euros, vise à responsabiliser davantage les assurés pour garantir un recours justifié aux arrêts de travail.
- et par souci d'équité, l'institution d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques. Cette mesure nécessite une modification législative.

Enfin, les actions de contrôle des arrêts de travail, de courte et de longue durée, vont se renforcer.

Contacts Presse :

Cabinet de Xavier BERTRAND : 01 44 38 22 03
Cabinet de Valérie PECRESSE : 01 53 18 43 10
Cabinet de François SAUVADET : 01 53 17 50 02